

Le 26 mars 2018

Plan prévention : des progrès mais peut mieux faire

La CSMF, qui appelle depuis longtemps à développer la prévention dans le système de santé, salue les efforts contenus dans le plan présenté ce matin par le Premier ministre Edouard Philippe et la ministre de la Santé Agnès Buzyn.

Cette politique de prévention compte des mesures emblématiques telles que l'extension de 0 à 18 ans des examens de santé de l'enfant pris en charge à 100%, aujourd'hui prévus entre 0 et 6 ans, le remboursement progressif des traitements anti-tabac comme n'importe quel médicament, la mise en place d'un programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, ainsi que les mesures visant à lutter contre l'obésité.

Ce plan manque cependant d'ambition en particulier sur la période des 26-65 ans ; la CSMF regrette l'absence d'un véritable plan de prévention personnalisé pour chaque Français. Elle rappelle sa demande de consultations longues de prévention à des âges clés de la vie, qui permettraient de personnaliser la démarche préventive auprès de chaque Français : mettre à jour les vaccinations, mieux informer les patients et prévenir les pathologies liées à l'obésité, aux conditions de travail, aux conduites addictives, etc.

Le médecin n'est pas le seul acteur d'une politique de prévention qui doit être une démarche globale, rassemblant l'ensemble des acteurs du système de santé et au-delà. Mais il doit y avoir toute sa place, largement reconnue et bien identifiée.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.